

RÈGLEMENT INTERIEUR SALLE PELERENIA

Capacité d'accueil : 80 personnes

Location : 60 € - Caution ménage : 60 € - Caution dégradation ou écart des consignes : 200 €

1) Matériel mis à disposition

- 76 chaises
- 21 tables de 6 personnes
- 2 réfrigérateurs
- 1 plaque vitro céramique
- balais – raclettes
- nettoyage sol et plan de travail

2) Entretien de la salle après toute manifestation :

a) Nettoyage

- Balayer et nettoyer le sol si sale et bien rincer.
- Nettoyer les sanitaires
- Nettoyer la cuisine (sol et plan de travail)
- Nettoyer les extérieurs (enlever papiers, verres, mégots et tous détritrus).

b) Rangement

- Tables et chaises en rentrant à droite de la porte d'entrée (laisser le passage aux toilettes libre)
- Eteindre les lumières
- Couper le gaz.

3) Règles de mise à disposition

Le prêt du local Pelereña à usage à titre temporaire est réservé aux seuls habitants majeurs de Larressore à raison d'un samedi midi ou d'un dimanche midi par week-end ou lors d'un jour férié à midi.

L'état des lieux d'entrée et la remise des clés s'effectueront :

- pour une location le samedi : état des lieux le vendredi à 18 h
- pour une location le dimanche : état des lieux le samedi à 18 h
- pour une location un jour férié : état des lieux la veille à 18 h

L'état des lieux de sortie et la restitution des clés s'effectueront :

- pour une location le samedi : état des lieux le dimanche avant 10 h
- pour une location le dimanche : état des lieux le lundi avant 10 h
- pour une location un jour férié : état des lieux le lendemain avant 10 h

Pas de grillades dans la cage d'escalier

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Les poubelles devront être vidées et placées dans les containers adéquats.

La mise à disposition exclusivement à tout habitant majeur de Larressore, expire à 21 h. Tout dépassement de cet horaire entrainera la retenue de la caution de 200 euros.

Toute dégradation ou non rangement constatés entrainera la retenue totale ou partielle de la caution de 200 euros avec facturation de remise en état initial. Un mauvais nettoyage ou rangement constaté lors de l'état des lieux de restitution entrainera la retenue de la caution de 60 € pour nettoyage.

La municipalité se réserve le droit de disposer si nécessaire d'une soirée ou journée occupée par une association. Cette association sera prévenue en temps utile.

A la mi-août de chaque année, les responsables d'associations devront communiquer en mairie les jours et heures des activités dans les salles pour l'année à venir. Pour les activités ponctuelles, les demandes devront également être faites en mairie qui se réservera la possibilité de prêt de la salle en fonction du planning.

Les samedis et dimanche, la salle ne sera pas réservée pour des activités régulières afin de permettre l'organisation de manifestations ou la location à des particuliers.

Pour les occasions festives comme Noël, 1er de l'an..., la salle sera réservée aux associations locales.

Conseillers municipaux responsables de la Salle Pelereña : SAMANOS Laurence, MOUNOLE Claude, PECASTAINGS Denise, LAFARGUE Maïder, LEDOUX Christelle, LOYCE Maritxu, RECONDO Vincent, SAINTE MARIE Irène, VERDUN Béatrice.